Rapport d'exploitation
Saison 2025

Comité de gestion de la Zec Petawaga

- **René Gauthier, président**
- **Éric Lépine, vice-président**
- **Éric Painchaud, secrétaire-trésorier**
- **Alain Paquette, directeur**
- **Gaston Courtemanche, directeur**
- **Normand Labelle, directeur**
- **Gaston Charbonneau, directeur**
- **Jean-Marc Bélanger, secrétaire/directeur**
- **Vanessa Béland, Directrice générale**

www.zecpetawaga.com

administration@zecpetawaga.com

Préparé par Vanessa Béland, Directrice générale

AVANT-PROPOS

Le rapport d'exploitation de la ZEC Petawaga de l'année 2025, comprend les statistiques de pêche, de chasse et de villégiature de l'année 2025.

C'est à partir de cet outil de gestion que repose normalement la majeure partie des décisions du conseil d'administration de l'Association Chasse et Pêche de la région de Mont-Laurier Inc., gestionnaire du territoire de la ZEC Petawaga. Sans celui-ci, les actions du CA seraient basées sur des estimations et des jugements aléatoires

Ce rapport présente également les principaux travaux effectués sur le territoire durant l'année en cours. Comme à chaque année, les travaux sur le réseau routier et la protection de la faune constitue la majeure partie du travail de nos employés.

Ce rapport s'appuie sur les documents et données des années antérieures, tels que disponibles au moment de sa rédaction. Par conséquent, certaines informations pourraient comporter des inexactitudes découlant de données ou de méthodes antérieures qui n'ont pas pu être entièrement validées.

Des validations complémentaires seront effectuées dans les prochaines éditions afin d'assurer une meilleure précision des informations présentées.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
RÉSUMÉ	4
MÉTHODE STATISTIQUE	5
FRÉQUENTATION 2025	11
PÊCHE	14
CHASSE	29
TRAVAUX EN 2025	33
CONCLUSION	40

RÉSUMÉ

On observe une baisse de la fréquentation de 12,88 % depuis 2023, passant de 135 301 jours en 2023 à 123 839 jours en 2024, puis à 117 868 jours en 2025.

Année	2023	2024	2025
Jours	135,301	123,839	117,868

Formule : (135 301 – 117 868) / 135 301 = 12,88 %.

Cette tendance sera analysée afin d'identifier les facteurs en cause et de mettre en place des actions ciblées visant à attirer et fidéliser la clientèle.
La pêche et la chasse sur le territoire de la ZEC occupent 27 % de la fréquentation, tandis que les autres activités (chalet, camping et pourvoirie) représentent 73 %.

Pour l'activité de chasse à l'orignal en 2025, 497 chasseurs se sont présentés, soit 10 chasseurs de plus que l'an dernier, soit 487 chasseurs pour la saison de 2024. Concernant la récolte, sur les 57 orignaux récoltés, 44 étaient des mâles, 11 des femelles et 2 étaient des veaux. Le succès de chasse est de 11.46% cette année. Ces données ne tiennent pas compte de la récolte autochtone présente. À l'instar du secteur faune, il nous est impossible de connaître la pression exercée par ce groupe. Le nombre de permis de femelles émis pour la chasse à l'orignal sur le territoire de la ZEC, fut de 55 en 2025, soit le même nombre depuis plusieurs années.

Les patrouilleurs ont prélevé 21 paires de dents d'orignaux. Cela nous permettra de mieux connaître la situation de l'orignal sur la ZEC et, par la suite, de prendre les décisions opportunes pour corriger le tir, s'il y a lieu.

En 2025, 31 chasseurs au cerf de Virginie se sont retrouvés sur la Zec durant l'automne avec une récolte de 12 cerfs.

La chasse à l'ours noir a permis de récolter 30 ours, soit 13 de plus que l'an dernier. Le nombre de chasseurs à l'ours noir a été de 69 différemment de 58 l'an dernier.

Les captures de gélinottes huppées ont baissé comparativement à l'an dernier. En effet, 2573 ont été récoltés en 2025 contre 3481 récoltés en 2024. Cette année, 17 lièvres ont été capturés, 77 tétras du Canada et 40 bécasses.

MÉTHODE STATISTIQUE

Le suivi des statistiques d'exploitation de la faune sur le territoire de la ZEC est d'une importance capitale pour le conseil d'administration de la ZEC. En effet, si nous suivons de façon serrée les statistiques de nos lacs, cela nous permet de diagnostiquer l'état de santé des lacs, d'évaluer le succès d'un aménagement ou d'une intervention sur un lac, d'évaluer le taux de retour des ensemencements, d'évaluer le potentiel de développement d'un territoire. Cependant, un mauvais suivi des lacs nous amènera à une fermeture hâtive d'un lac ou à une fermeture tardive. Cela peut occasionner la diminution de l'offre et de la qualité de la pêche. Cela peut amener un développement excessif d'un territoire. Cela peut mener à un mauvais diagnostic sur l'état de santé d'un lac et amener très souvent la difficulté de mesurer la rentabilité d'un ensemencement ou d'une intervention.

Pour toutes ces raisons, il est très important qu'un suivi rigoureux soit apporté aux statistiques de nos lacs et de nos aménagements. Une bonne gestion du territoire passe par un contrôle efficace des données recueillies.

Ce qui est vrai pour la faune aquatique, l'est également pour la faune terrestre, d'autant plus que la ZEC Petawaga est reconnue pour la qualité de chasse à l'orignal tout autant que la pêche au touladi ou à la mouchetée.

1- PÊCHE

1.1- RÉCOLTE (poissons)

Tous les poissons capturés via la pêche sportive, la pêche expérimentale ou de relocalisation sur d'autres plans d'eau doivent être compilés, et ce, pour tous les plans d'eau, rivières et ruisseaux du territoire. Cela nous permet de faire un suivi serré des quotas. Le plus important est que toutes les captures doivent être compiler sur les feuilles d'enregistrement et qu'elles soient remises à la sortie du territoire.

1.2- EFFORT DE PÊCHE (jours-pêcheurs)

L'effort annuel de pêche peut se définir par le nombre total de jours passés par l'ensemble des pêcheurs sur un plan d'eau au cours d'une saison et il s'exprime en jours-pêcheurs (j-p). La somme de l'effort de chacun des lacs donne l'effort total.

Il n'y a pas de temps minimum pour un jour-pêcheur. Ainsi un j-p peut aussi bien correspondre à un effort d'une heure ou dix heures.

Un même pêcheur peut pratiquer plus d'un jours-pêcheur par jour. Si ce dernière pêche sur plus d'un lac dans la même journée. Ainsi, un pêcheur ayant pêché

3 heures au lac Douaire et 2 heures au lac Pistolet a pratiqué 1 j-p sur chacun des lacs, ce qui lui fait 2 jours-pêche.

Plusieurs individus pêchant sur le même permis de pêche (un seul permis) ne pratiquent en fait qu'un seul jour-pêcheur par jour. Cette méthode est utilisée dans la région de la Capitale-Nationale. Cependant, dans la région des Laurentides, concernant l'effort de pêche, nous considérons toute personne qui pêche dans une journée (peu importe le nombre d'heures) comme étant 1 jour-pêche. Donc, nous devons calculer l'effort en multipliant le nombre de pêcheurs par le nombre de jours pêchés, même si les individus pêchent sur le même permis.

Enfin, l'effort de pêche fait sur un lac, même si aucun poisson n'a été pris, doit être compilé.

1.3- MASSE DES POISSONS PESÉS (kg)

Idéalement, tous les poissons capturés dans un lac devraient être pesés pour maximiser la précision des mesures. Dans la mesure du possible, le maximum de pesées devrait être fait. Vous pouvez participer à cet objectif en vous procurant une balance à poisson. Ainsi, à chaque jour de pêche, vous pourrez peser vos prises et l'inscrire sur votre fiche d'enregistrement, avant même d'en consommer sur place.

Il ne faut pas peser les poissons de façon individuelle. En connaissant le nombre de poissons, nous pouvons peser les poissons tous ensemble.

Voici les facteurs de correction des masses de poisson peser vide avec la tête. Vous n'avez pas à appliquer ces corrections, notre système s'en occupe. Lorsque vous pesez vos poissons vide, inscrivez simplement la masse totale que vous obtenez.

Pour la mouchetée, la masse du poisson éviscéré peut être estimée en multipliant leur masse par 1.12.
Pour le touladi, la masse du poisson éviscéré peut être estimée en multipliant leur masse par 1.16.
Pour le doré, la masse du poisson éviscéré peut être estimée en multipliant leur masse par 1.16.
Pour le grand brochet, la masse du poisson éviscéré peut être estimée en multipliant leur masse par 1.14.

Lors de la pesée, il est important de ne pas faire une sélection des poissons pesés afin d'avoir une bonne représentativité des poissons retrouvés dans chaque lac.

1.4- SUCCÈS DE PÊCHE (poissons/jours-pêcheur)

Le succès de pêche peut se définir comme étant le nombre de poissons capturés par unité d'effort de pêche. Il s'agit du nombre moyen de poissons capturés en une journée par chacun des pêcheurs.

$$\text{Succès (p/j-p)} = \frac{\text{Récolte (poissons)}}{\text{Effort (jours-pêcheurs)}}$$

Ainsi, une diminution du succès de pêche conjuguée avec une diminution de la récolte total d'une saison et une augmentation du poids moyen, est souvent attribuable à un recrutement insuffisant (peu de jeunes recrues entrent dans la population). Il devient alors impératif de visiter les sites de reproduction pour y amener les correctifs nécessaires.

1.5- MASSE MOYENNE (gramme ou kilogramme)

La masse moyenne se calcule en divisant le poids total des poissons pesés par le nombre de poissons pesés.

Ainsi, une diminution de la masse moyenne (poids moyen) conjuguée à une diminution de la récolte totale d'une saison et du succès de pêche peut être attribuable à une surexploitation du plan d'eau. Il devient impératif d'abaisser le quota et de vérifier les frayères.

1.6- INDICE DE QUALITÉ DE PÊCHE (gramme/jour-pêcheur)

L'indice de qualité (IQ) est considéré comme étant le contenu du panier du pêcheur après une journée de pêche. Il indique la masse des poissons capturés pour une unité d'effort de pêche et s'exprime en gramme de poisson par jour-pêcheur. L'IQ est donc calculé en multipliant le succès par la masse moyenne.

$$\text{IQ} = \frac{\text{Récolte (poissons)}}{\text{Effort (jours-pêcheurs)}} \times \text{masse moyenne (g)}$$

Ainsi, des variations importantes de l'IQ peuvent indiquer qu'il existe des problèmes de recrutement, de surexploitation ou de sous-exploitation. C'est ainsi que nous pouvons suivre, par ce facteur, l'évolution de la qualité de pêche sur un plan d'eau et de la comparer à d'autres lacs. La masse moyenne se calcule à partir des poissons pesés, alors que le masse totale (la biomasse) se calcule en multipliant la masse moyenne par le nombre de poissons prélevés. On divise le tout par l'effort pour obtenir l'indice de qualité de pêche.

1.7- RENDEMENT (kilogrammes/hectares)

La capacité biologique d'un plan d'eau à produire des poissons entrant dans la pêcherie peut s'exprimer par le rendement. Celui-ci se définit comme la masse totale des poissons récoltés par unité de surface (kg/ha), ce qui permet de comparer les lacs entre eux, indépendamment de leur surface. Le rendement se calcule en divisant la biomasse de poissons prélevée annuellement sur un lac donné par sa superficie en hectare.

$$\text{Rendement (kg/ha)} = \frac{\text{Biomasse (kg)}}{\text{Superficie (ha)}}$$

Il est connu que le rendement d'un lac varie en fonction de sa profondeur moyenne. Plus un lac a une profondeur moyenne élevée, plus son rendement est faible (moins le lac est productif). Pour trouver cette biomasse, il faut calculer la masse moyenne des poissons pesés multipliée par le nombre de poissons prélevés.

1.8- PRESSION DE PÊCHE (jours-pêcheur/ha)

La pression de pêche est le nombre de jours-pêcheurs pratiqués sur un lac en fonction de sa superficie (jours-pêcheur/ha). Elle donne un indice de la fréquentation par unité de surface, ce qui permet de comparer directement l'importance de l'effort de pêche entre les lacs peu importe leur superficie. La pression se calcule en divisant l'effort de pêche annuel sur un lac par sa superficie en hectare.

$$\text{Pression (j-p/ha)} = \frac{\text{Effort (j-p)}}{\text{Superficie (ha)}}$$

L'évolution de la pression de pêche est très utile afin de déterminer si la fluctuation de d'autres paramètres d'exploitation (rendement, récolte) serait attribuable à des fluctuations de pression de pêche.

1.9- RENDEMENT OPTIMUM SOUTENU (kg/ha)

Le rendement optimum soutenu (ROS) est la moyenne des meilleurs rendements que chaque lac a donné sur une période de 7 année consécutive. Cette variable est le reflet de ce que le lac a donné de façon soutenue au meilleur de sa forme (biomasse optimale soutenue).

Ainsi, par cet indicateur, nous pouvons tendre le plus possible vers le rendement optimum soutenu que le lac a déjà donné. Un lac donnant un rendement inférieur au ROS, à pression de pêche égale, peut être considéré comme ayant une production déficitaire. Des actions visant à augmenter l'offre de pêche peuvent alors être envisagées.

2- CHASSE

Les mesures statistiques pour les espèces terrestres sont un peu moins élaborées que pour les poissons. Les espèces étudiées dans ce rapport sont l'orignal, *Alces* alces, cerf de Virginie, Odocoileus virginianus, l'ours noir, *Ursus americanus*, le lièvre d'Amérique, *Lupus americanus*, la gélinotte huppée, *Bonasa umbellus*, le tétras du Canada*, Falcipennis canadensis* et la bécasse d'Amérique, *Scolopax minor*. Sauf indication contraire, les statistiques de chasse sont tirées des fiches de contrôle de chasse.

2.1- RÉCOLTE (animaux)

Tous les animaux capturés via la chasse sportive doivent être compilés, et ce, pour tous les secteurs du territoire. Le nombre de captures de chaque espèce est surveillé attentivement à chaque année afin d'apporter les correctifs les plus rapidement possibles si nécessaire.

2.2- EFFORT DE CHASSE (jours-chasseurs)

L'effort annuel de chasse peut se définir par le nombre total de jours passés par l'ensemble des chasseurs dans un secteur du territoire au cours d'une saison. Il s'exprime en jours-chasseurs (j-ch).

2.3- SUCCÈS DE CHASSE

Le succès de chasse (pourcentage des chasseurs ayant abattu un orignal) est déterminé à partir du nombre d'orignaux prélevés et du nombre de chasseurs d'orignaux enregistrés. On peut également définir le succès de chasse par le nombre de bêtes par jour-chasse.

2.4- PRESSION DE CHASSE (jours-chasseurs/capture)

La pression de chasse est le nombre de jours-chasseurs pratiqués dans un secteur par capture (j-ch/capt.). Cela permet de comparer directement l'importance de l'effort de chasse entre les différents secteurs peu importe leur superficie.

2.5- RATIO DES SEXES

Le ratio des sexes est calculé sur une base de cent (100) orignaux.

2.6- DENSITÉ ESTIMÉE

La densité estimée est calculée à partir de : « Précisions sur la relation, effort de chasse-densité de l'orignal en hiver » (Crête, 1980) modifié selon Crête (communication personnelle). Cette relation consiste à déterminer la densité des orignaux après la chasse, à partir de l'effort de chasse. Cependant, il faut noter que cette formule est biaisée durant les années où il y a tirage au sort ou alternance.

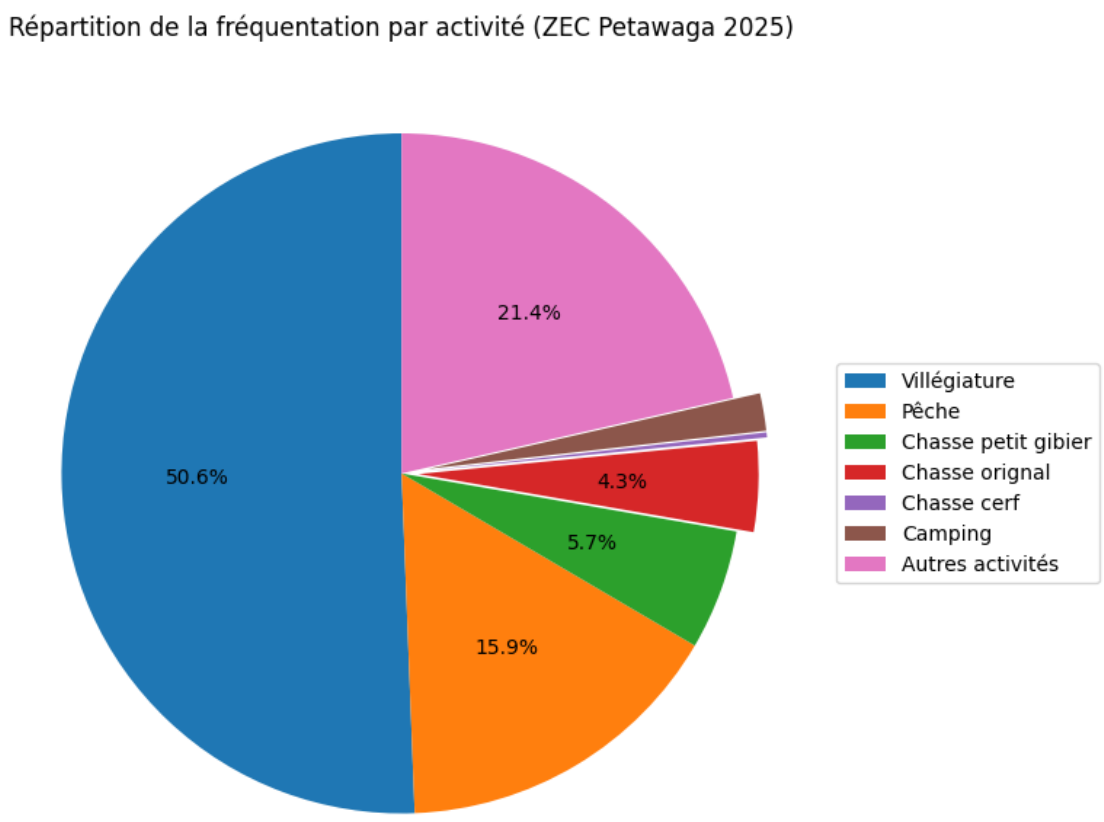
$$\text{Densité} = \frac{E^{(-0,013(\text{effort}) - 1,058))}}{0,73} \quad \text{où } E = 2,718$$

La superficie de la ZEC étant de 1186 km^2

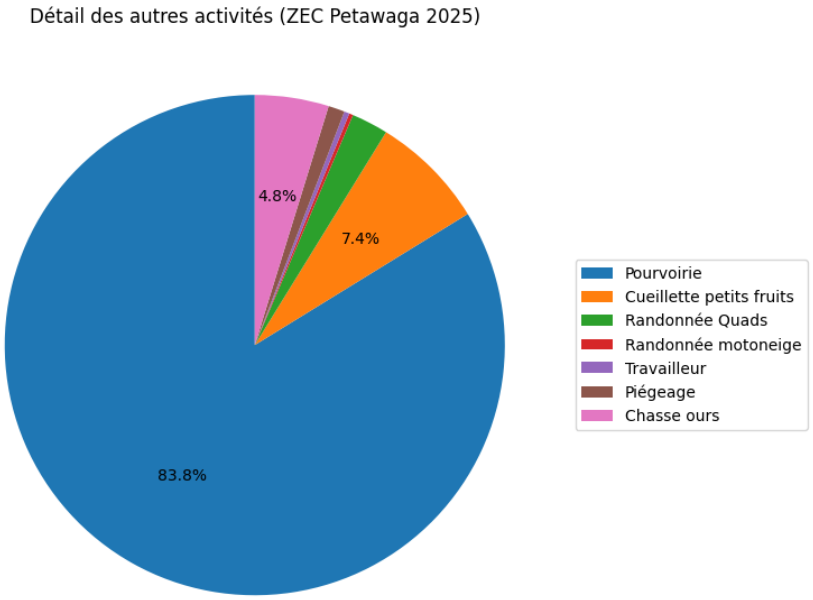
FRÉQUENTATION 2025 SUR LA ZEC

La fréquentation correspond à l'ensemble des journées passées sur le territoire par les utilisateurs. Le nombre de jours-fréquentation de la ZEC en 2025 a été de 53 475. Les activités autres que la chasse et la pêche occupent près de 73% de la fréquentation annuelle. Il importe de prendre ces résultats en considération afin de répondre aux besoins de la clientèle et adapter nos services.

Graphique 1 : Type de fréquentation sur la Zec en 2025



Graphique 2 : Détails des Autres activités du graphique précédent




LA
PÊCHE
EN 2025

PÊCHE

Cette année, en 2025, 5649 poissons ont été capturés par les pêcheurs, comparativement à 6265 en 2024. De ce nombre, 3969 étaient des ombles de fontaine (truites mouchetées) (4474 en 2024) et 1016 des touladis (940 en 2024). Le nombre de dorés capturés a été de 431 (394 en 2024).

Au cours de la saison, plusieurs plans d'eau ont été exploités pour la pêche, notamment pour l'omble de fontaine, le touladi et le doré jaune. Certains lacs ont dû être fermés en raison de l'atteinte des quotas.

La qualité des déclarations de pêche influence directement l'évaluation du succès et, par conséquent, les quotas établis par le Ministère.

Il est donc essentiel que les pêcheurs déclarent leurs captures, incluant le poids des prises, afin d'assurer des statistiques fiables et un suivi adéquat des populations.

TABLEAU 1

NOMBRE DE CAPTURES, EFFORT ET SUCCÈS DE PÊCHE SELON L'ESPÈCE (SAISON 2025)

Espèces	NOMBRE DE CAPTURES	EFFORT DE PÊCHE[1]	SUCCÈS DE PÊCHE[2]
Omble de fontaine (Truite mouchetée)	3,969	2,197	1,81
Touladi	1,016	1,424	0,71
Grand Brochet	88	492	0,18
Doré Jaune	431	586	0,74
Autres espèces	145	676	
TOTAL[3]	5,649	5,375	1,48

1. En jours-pêcheurs 2. Captures/jours-pêche 3. Grand total comprenant les autres espèces.

TOULADI

En 2025, un total de 1 016 touladis a été récoltés pour 1 424 jours-pêche, soit un succès moyen de 0,71 capture par jour-pêche, comparativement à 0,82 en 2024. Une légère variation à la baisse du succès de pêche est donc observée. Il sera important de suivre cette évolution sur plusieurs années afin de mieux en comprendre la tendance.

À cet effet, le ministère nous a consulté quant à une possible réduction du quota quotidien à une seule truite. Après analyse de la situation et des données disponibles, l'administration a choisi de maintenir le quota à deux touladis.

Le succès de pêche pour le touladi au Bondy a été de 0,90 captures par jours-pêche, avec un poids moyen de 0.9kg. Le poids moyen est à la baisse depuis quelques années. À la suite de l'étude fournie en début d'année par le MELCCFP (Caroline Turcotte, biologiste), le lac Bondy présente un habitat globalement favorable au touladi, avec une population caractérisée par une abondance et une biomasse élevée dépassant les seuils d'équilibre. Le potentiel de reproduction est jugé bon, avec une forte présence de géniteurs et une maturité sexuelle atteinte relativement tôt. Il faudra continuer les suivis pour ce qui est de l'emplacement et l'utilisation des sites de fraies. La population est majoritairement planctonophage, en raison de l'absence de proies préférentielles comme le grand corégone et le Cisco de lac, ce qui entraîne une forte proportion d'individus de petite taille et une croissance plus lente. Ce qui pourrait expliquer, en partie, la variation du poids observé dans les dernières années. Malgré ces constats positifs, une baisse du succès de pêche est observée depuis plusieurs années.

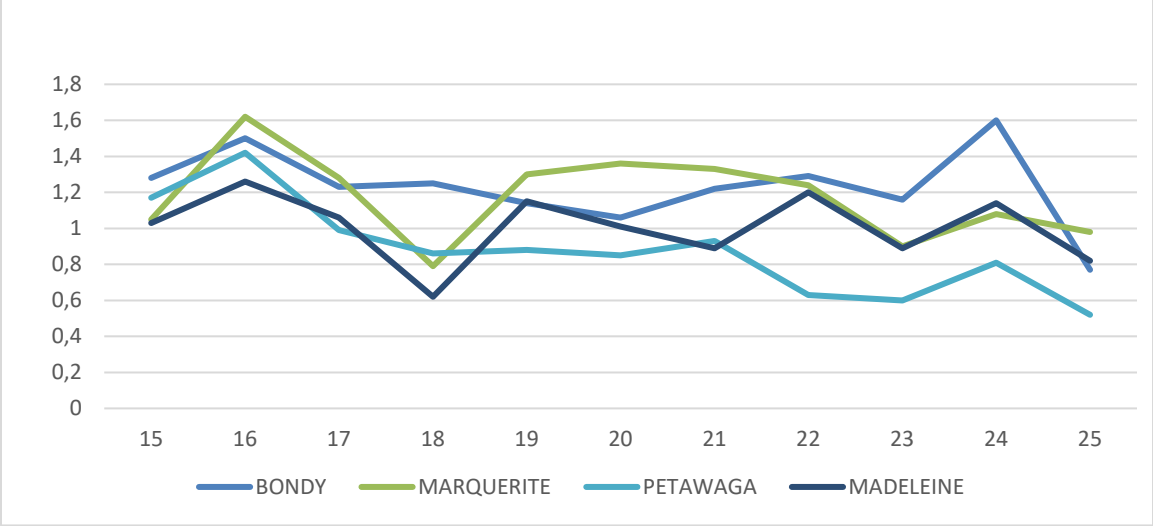
Quant au Touladi au lac Petawaga, le succès de pêche en 2025 est de 0.41 comparativement 2024 (0,43). Le suivi est encore important au lac Petawaga afin de déterminer l'emplacement et l'état des sites de fraies afin de comprendre la dynamique de la population.

Cette année le lac Marguerite, il s'est capturé 323 Touladis. Le succès de pêche est de 0,84 une légère hausse en comparaison avec 2024 (0.58) truites par journée. Les données récentes montrent certaines variations du succès de pêche au cours des dernières années. Bien que le lac continue d'offrir une activité intéressante, une tendance à la baisse est observée comparativement aux années plus productives. Nous poursuivrons le suivi de l'évolution de la situation afin de mieux comprendre la dynamique du lac et d'adapter les mesures de gestion, au besoin.

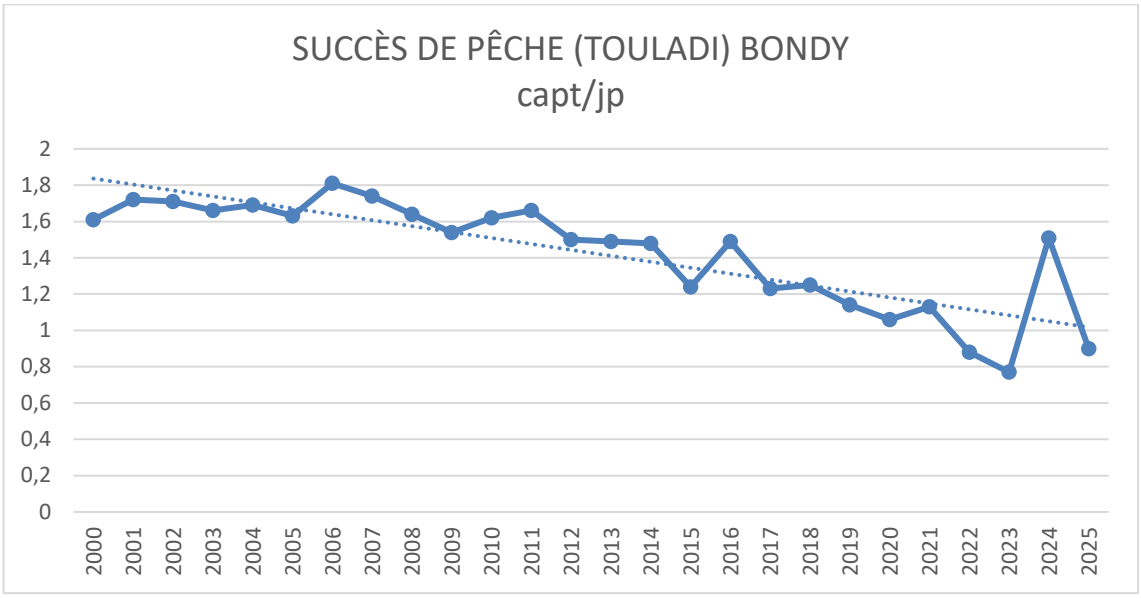
Tableau 2 : Variation de l'effort, des prises et du succès sur le lac Marguerite depuis 2011.

	EFFORT DE PÊCHE(J-P)	PRISES	SUCCÈS DE PÊCHE (Captures/j-p)
2011	256	**326**	1,27
2012	269	**434**	1,61
2013	285	**415**	1,46
2014	167	**331**	1,98
2015	146	**268**	1,84
2016	221	**362**	1,64
2017	213	**263**	1,22
2018	349	**222**	0,80
2019	246	**311**	1.30
2020	235	**296**	1.26
2021	254	**272**	1.07
2022	239	**265**	1.11
2023	410	**314**	0,77
2024	300	**229**	0.58
2025	384	**323**	0,84

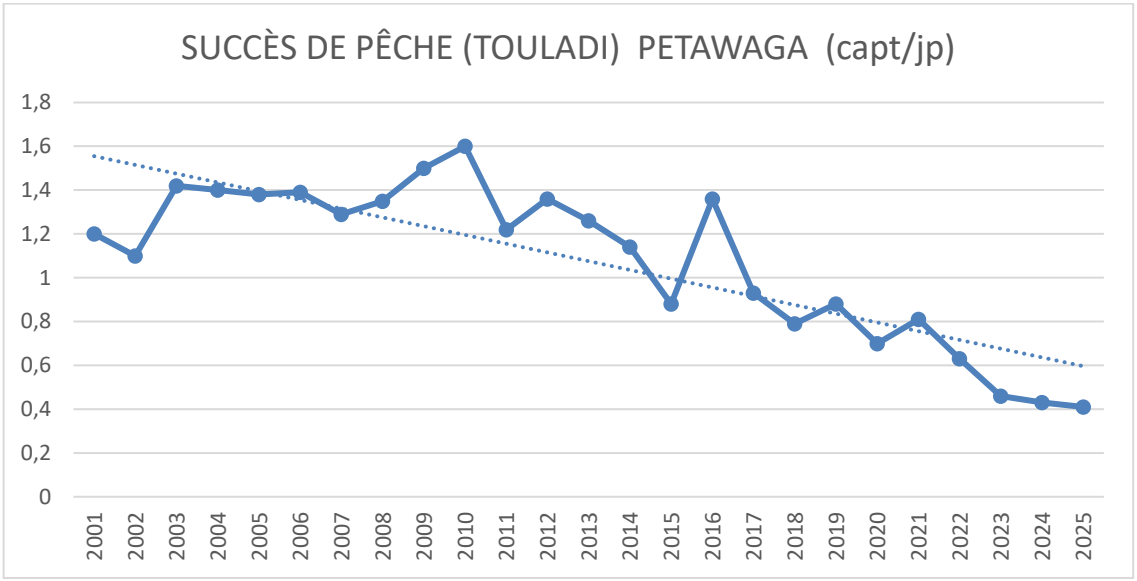
Graphique 3 : Variation du succès de pêche de 4 lacs à touladis des 10 dernières années



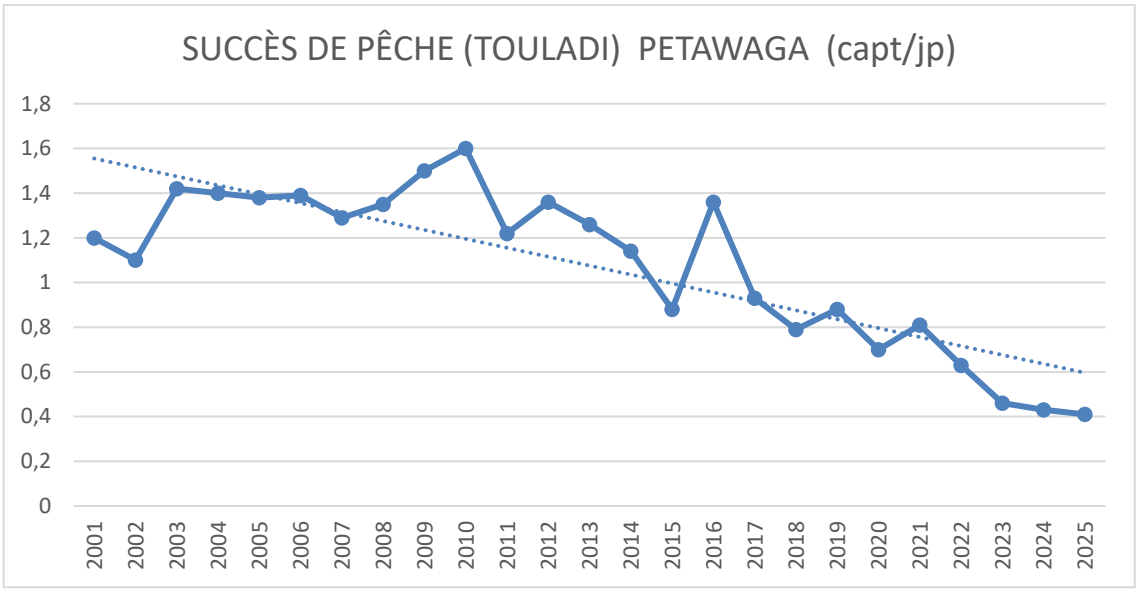
Graphique 4 : Variation du succès de pêche au lac Bondy entre 2000 et 2025.



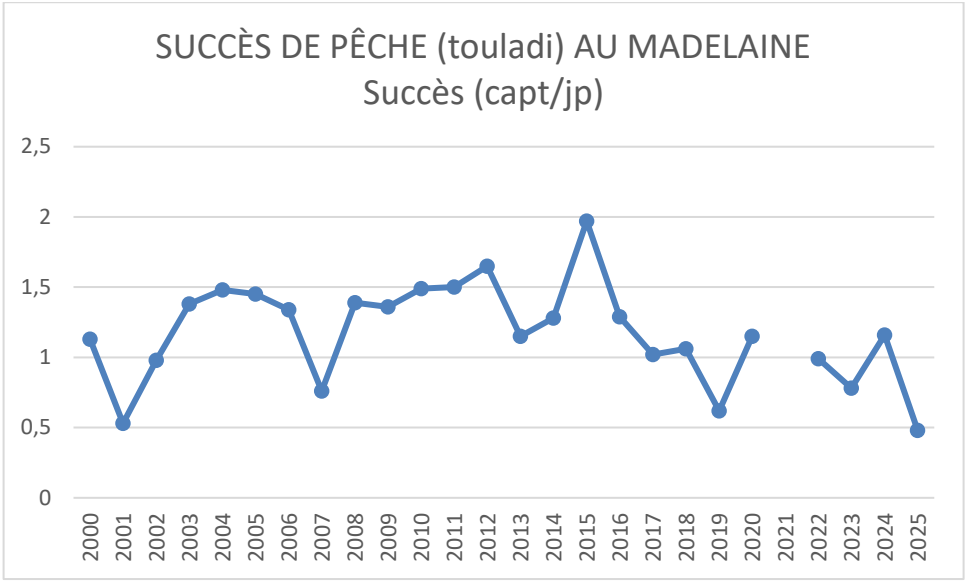
Graphique 5 : Variation du succès de pêche (Touladi) au lac Petawaga entre 2000 et 2025.



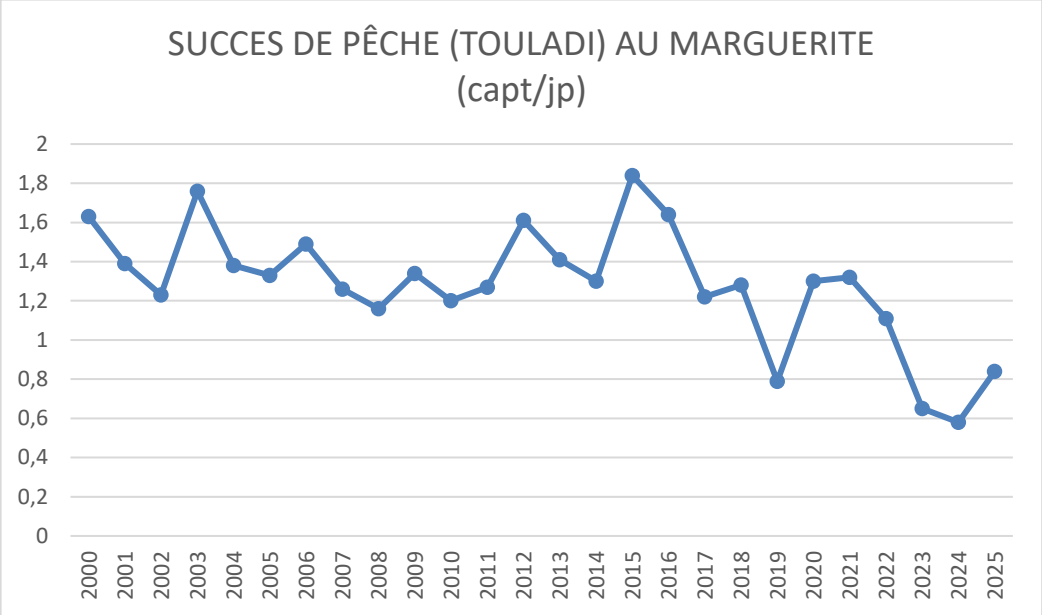
Graphique 5 : Variation du succès de pêche (Touladi) au lac Petawaga entre 2000 et 2025.



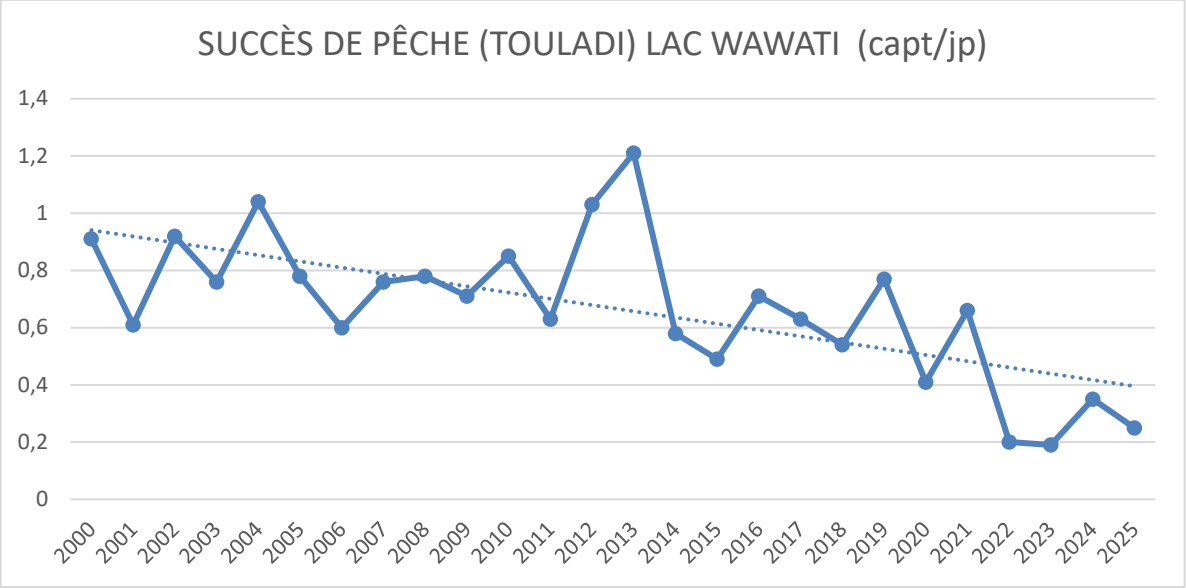
Graphique 6 : Variation du succès de pêche au lac Madeleine entre 2000 et 2025.



Graphique 7 : Variation du succès de pêche au lac Marguerite entre 2000 et 2025.



Graphique 8 : Variation du succès de pêche au lac Wawati entre 2000 et 2025.



OMBLE DE FONTAINE

Cette année, sur plusieurs plans d'eau, incluant des lacs ainsi que certains cours d'eau, les pêcheurs ont récolté 3969 ombles de fontaine comparativement à 4474 en 2024. Le succès moyen a été de 1,81 capture par jour-pêche comparativement à 2,39 en 2024.

1481 pêcheurs ont réussi à attraper 3969 mouchetées avec un effort de 2197. La pesée de 566 mouchetées a été effectuée ce qui nous permet de sortir certaines statistiques importantes pour nos suivis.

L'omble de fontaine demeure une espèce emblématique et fortement prisée sur la ZEC. Elle est l'une des principales espèces exploitées par les usagers et est présente dans un grand nombre de plans d'eau du territoire, ce qui en fait un élément central de l'offre de pêche.

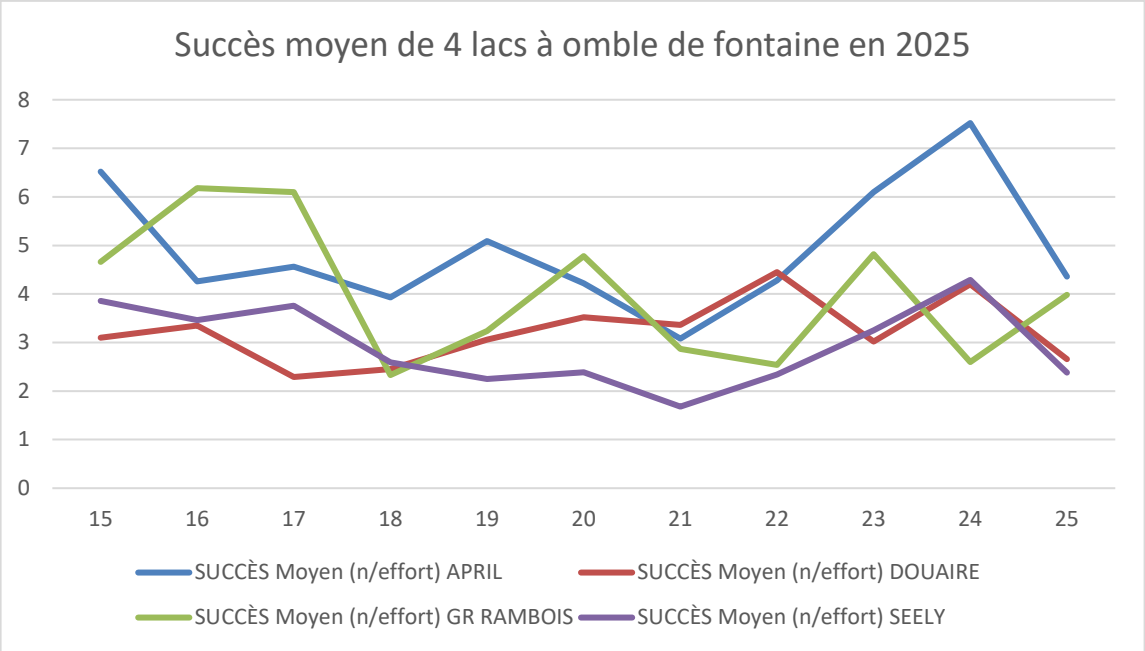
Nous suivons quelques lacs à mouchetée considérant l'importance que la ZEC accorde à ces lacs. Nous avons encore beaucoup de lacs intéressants, de là, l'importance d'un suivi plus serré de ces points d'eau.

Quelques ensemencements sont prévus en 2026 afin de soutenir la population de certains lacs.

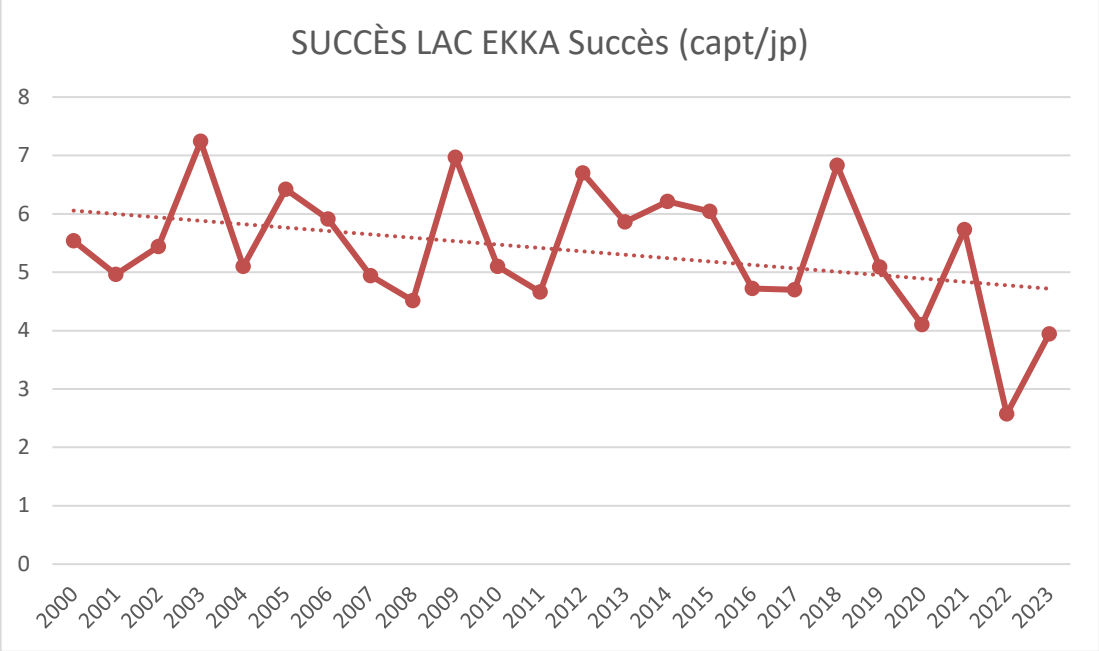
Par ailleurs, une étude a été réalisée au lac Douaire par le ministère en 2025. Les résultats seront communiqués dès leur réception.

Vous trouverez sur les pages suivantes, quelques graphiques sur la situation de certains lacs contenant de l'omble de fontaine en 2025.

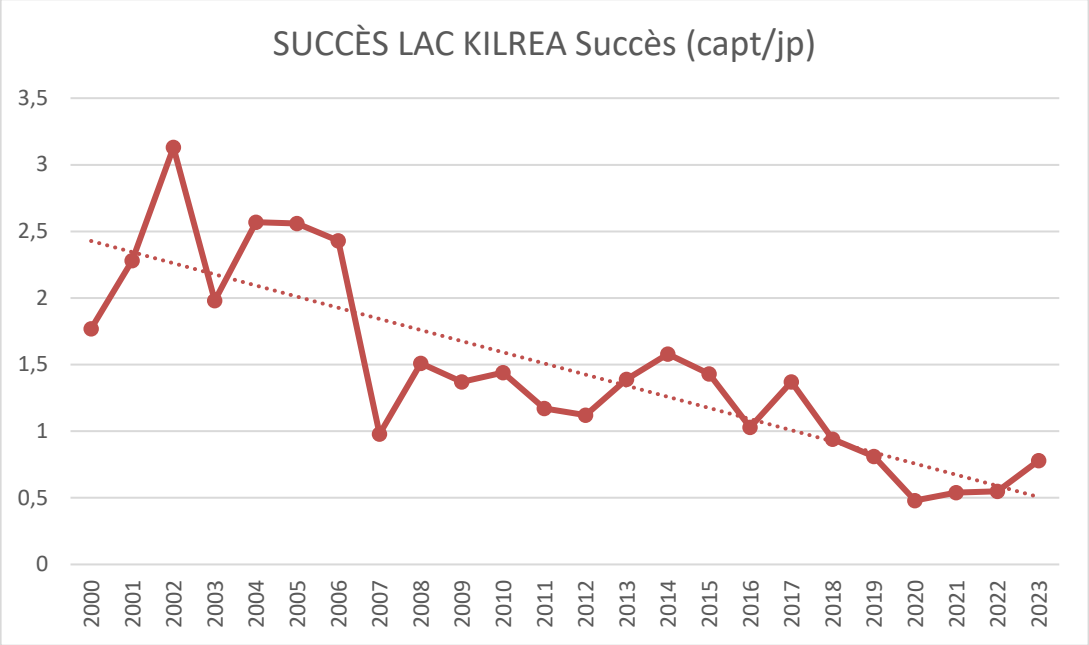
Graphique 9 : Variation du succès moyen de pêche de 4 lacs à omble de fontaine des 10 dernières années



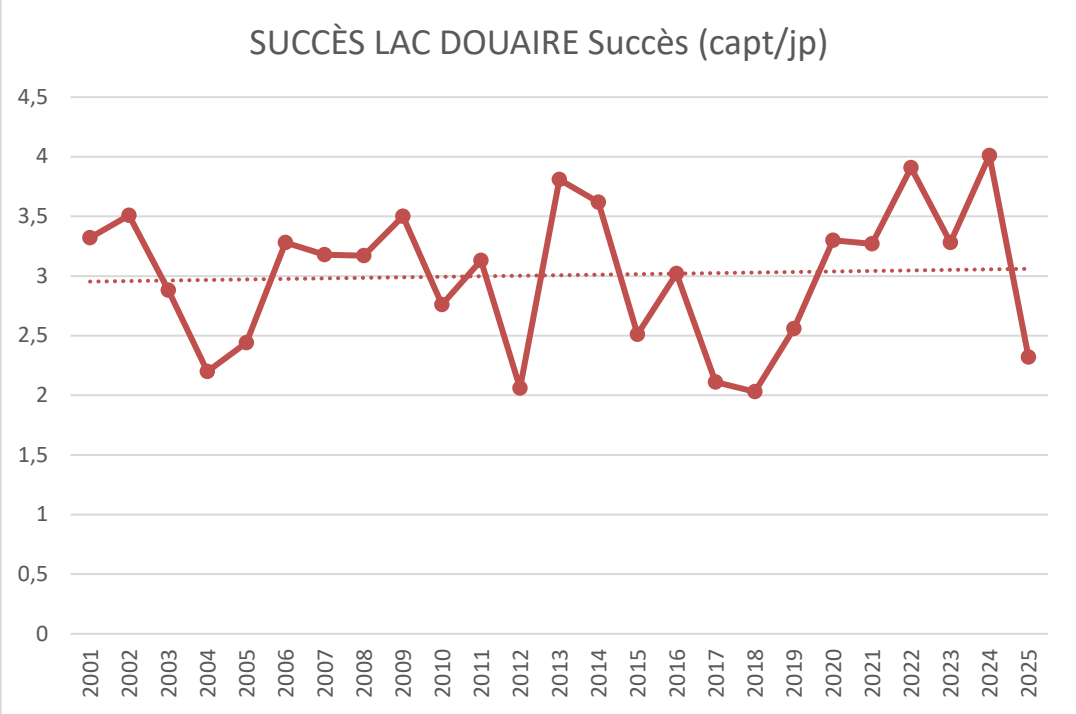
Graphique 10 : Variation du succès de pêche au lac Ekka entre 2000 et 2025.



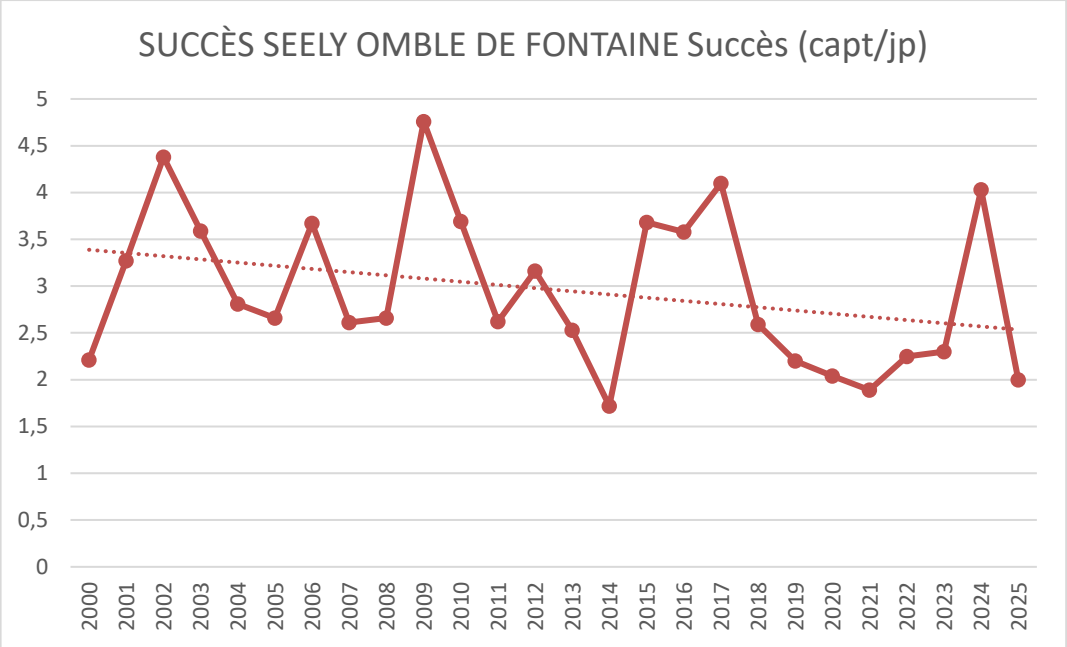
Graphique 11 : Variation du succès de pêche au lac Kilrea entre 2000 et 2025.



Graphique 12 : Variation du succès de pêche au lac Douaire entre 2001 et 2025.



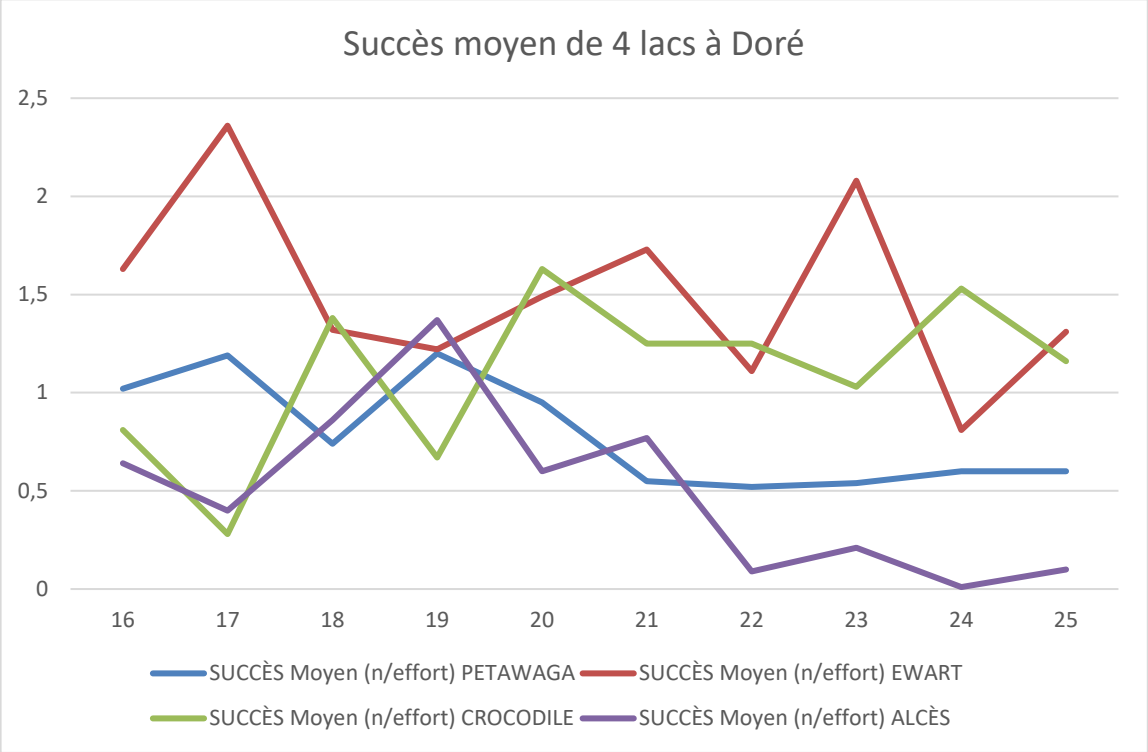
Graphique 13 : Variation du succès de pêche au lac Seely entre 2000 et 2023.



DORÉ JAUNE

Le doré jaune a été exploité sur plusieurs plans d'eau en 2025, pour une récolte totale de 431 dorés. Le succès moyen est de 0,74 poisson par jour-pêche comparativement à 0,60 en 2024.

Graphique 14 : Variation du succès moyen de pêche de 4 lacs à dorés depuis 2016

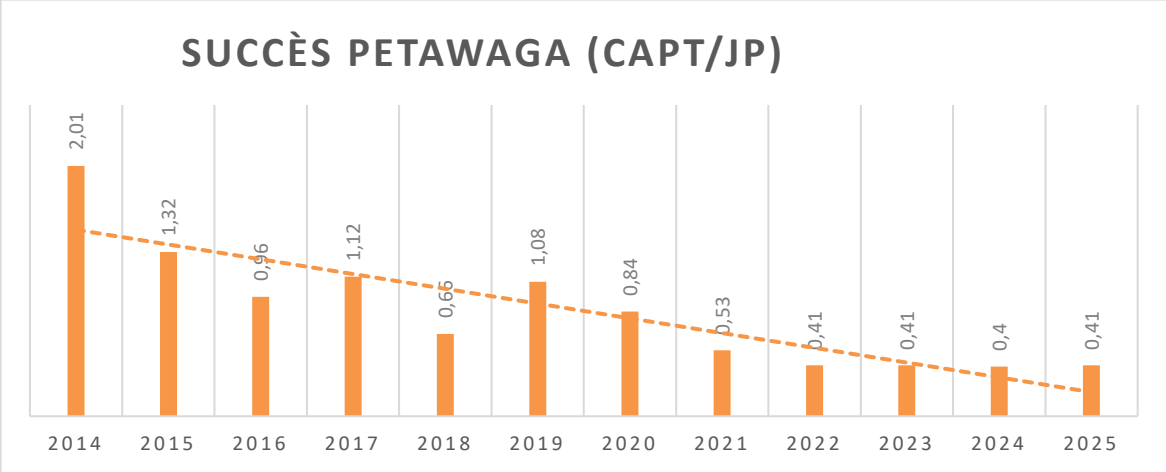


SUIVI DU DORÉ SUR LE LAC PETAWAGA

Les données 2025 touchant le lac Petawaga pour le doré sont les suivantes :

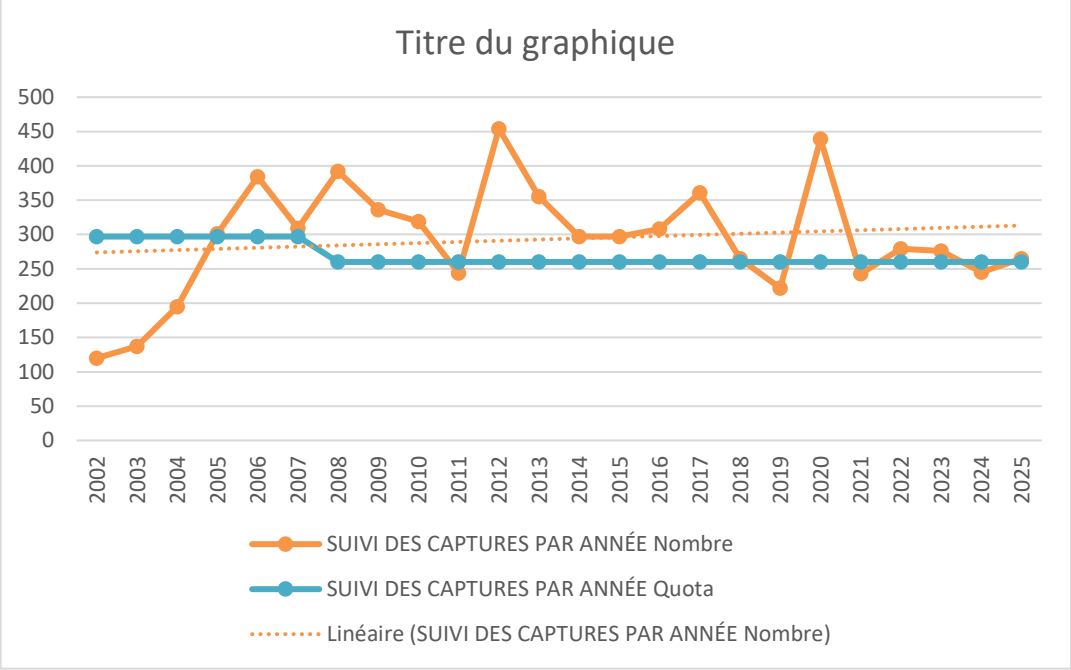
Récolte : 265 dorés
Nombres de pêcheurs : 484 pêcheurs
L'effort de pêche : 641 jrs-pêche
Succès de pêche : 0,41 poisson par jour-pêche

Graphique 15: Sommaire du succès de pêche au Doré Jaune au Petawaga depuis 2014

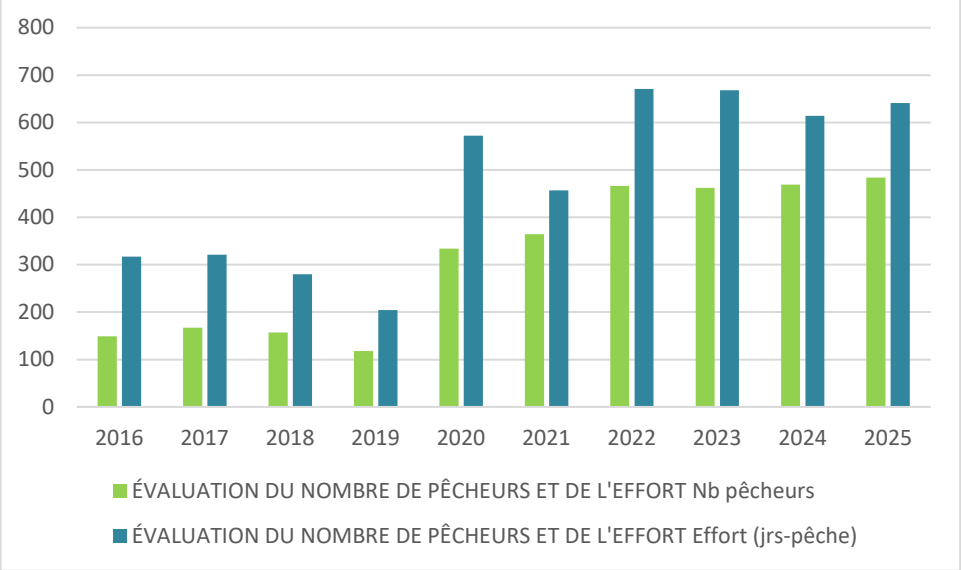


La pêche au doré au lac Petawaga est encore en augmentation, avec une pression de pêche toujours élevée en raison de la modalité d'une seule journée par semaine. Depuis le changement du dimanche au samedi, une augmentation de la pression et une diminution du succès de pêche sont observées, alors que la limite de taille ne semble pas, pour l'instant, avoir amélioré la situation de façon notable.

Graphique 16 : Suivi des captures et des quotas de 2002 à 2025



Graphique 17 : Évolution du nombre de pêcheurs et effort de pêche au Lac Petawaga de 2016 à 2025



En 2025, une autorisation a été obtenue afin de procéder au dégagement d'embâcles au ruisseau Patry, mais les travaux n'ont pu être réalisés. Ceux-ci seront donc priorisés en 2026. Par ailleurs, il sera important d'amorcer des études sur les sites de fraie afin de mieux comprendre la dynamique de la population et orienter les actions futures.

Embâcles sur le ruisseau Patry





GRAND BROCHET

Cette année, un total de 88 brochets a été capturé comparativement à 226 l'an dernier. Le succès moyen est de 0.18 comparativement à 0.34 capture par jour-pêche en 2024.

ACHIGAN À PETITE BOUCHE

La récolte d'Achigan est de 129 achigans comparativement à 205 l'an dernier. Le succès moyen est de 0.31 comparativement à 0,44 capture par jour l'an dernier.

.

SUIVI DES DONNÉES

La déclaration des captures est obligatoire pour tous les usagers, **incluant les journées sans prise**.Que ce soit pour la chasse ou la pêche, il est essentiel d'inscrire des informations exactes et réalistes (poids,nombre,etc), car des données erronées faussent les analyses et le suivi de la ressource. Une attention particulière doit être portée à la qualité des déclarations, notamment au niveau du poids des prises ainsi que des journées de pêche et de chasse sans capture.**Nous vous demandons de déclarer si vous avez pêché ou non lorsque vous êtes enregistré pour la pêche.**


LA CHASSE
EN 2025

CHASSE

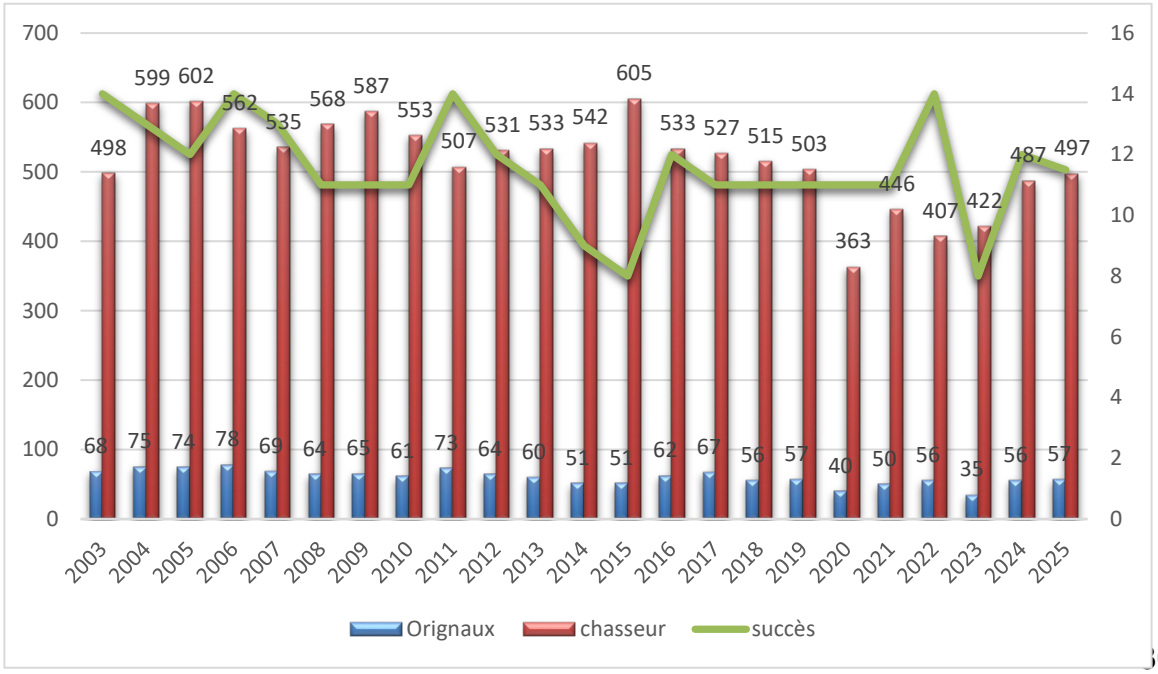
Tableau 3-: Prélèvement, effort et succès de chasse par espèce en 2024

Espèce	Récolte	Effort de chasse (Jr-chasse)	Succès (Capture/jrs-ch)
Ours noir	30	603	0,05
Lièvre d'Amérique	17		
Gélinotte huppée	2573	5588	0,47
Tétras du Canada	77		
Bécasse d'Amérique	40	52	0,7
Cerf de Virginie	12	255	0,04
Orignal	57	4729	0,012

ORIGNAL

La récolte d'orignal en 2025 (57 bêtes) demeure stable comparativement à 2024 (56) et conforme à la moyenne historique de la ZEC. La composition des captures diffère, avec 44 mâles, 11 femelles et 2 veaux en 2025, contre 35 mâles, 17 femelles et 4 veaux en 2024. Malgré ces variations, le succès de chasse demeure stable, atteignant 11,46 % en 2025.

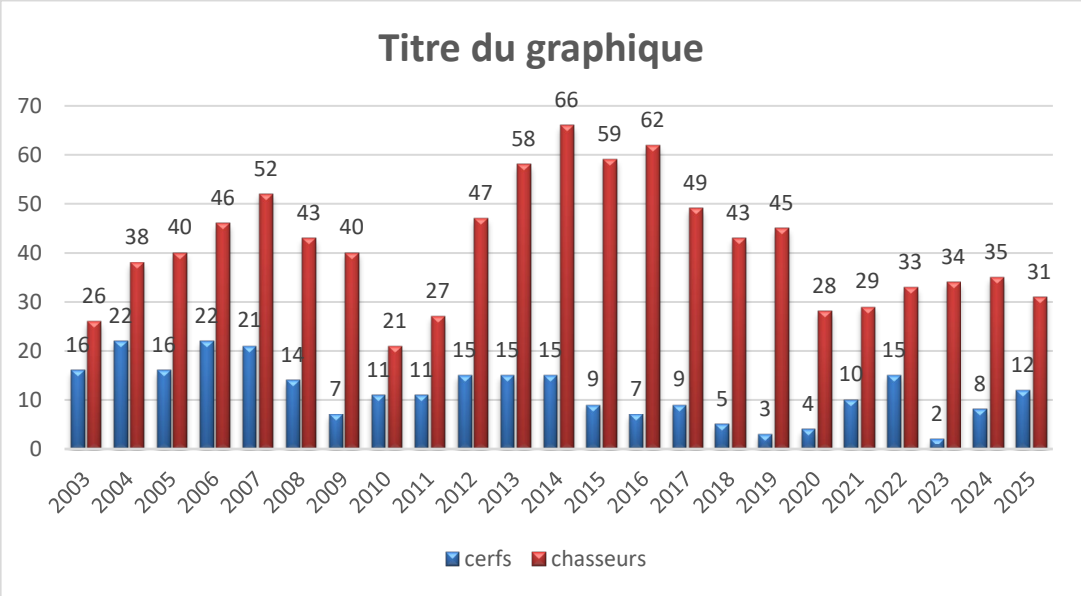
Graphique 18 : Variations du nombre de captures, de chasseurs d'orignaux et du succès moyen depuis 2003



CERF DE VIRGINIE

31 chasseurs ont pratiqué la chasse au cerf de Virginie sur la Zec en 2025. 12 cerf mâles ont été récoltés. L'effort a été de 255 jours-chasse. Le succès de chasse a augmenté par rapport à l'an passé, passant de 0,02 à 0,04, en 2025.

Graphique 19 : Variation de la récolte et du nombre de chasseurs au Cerf de Virginie depuis 2003.



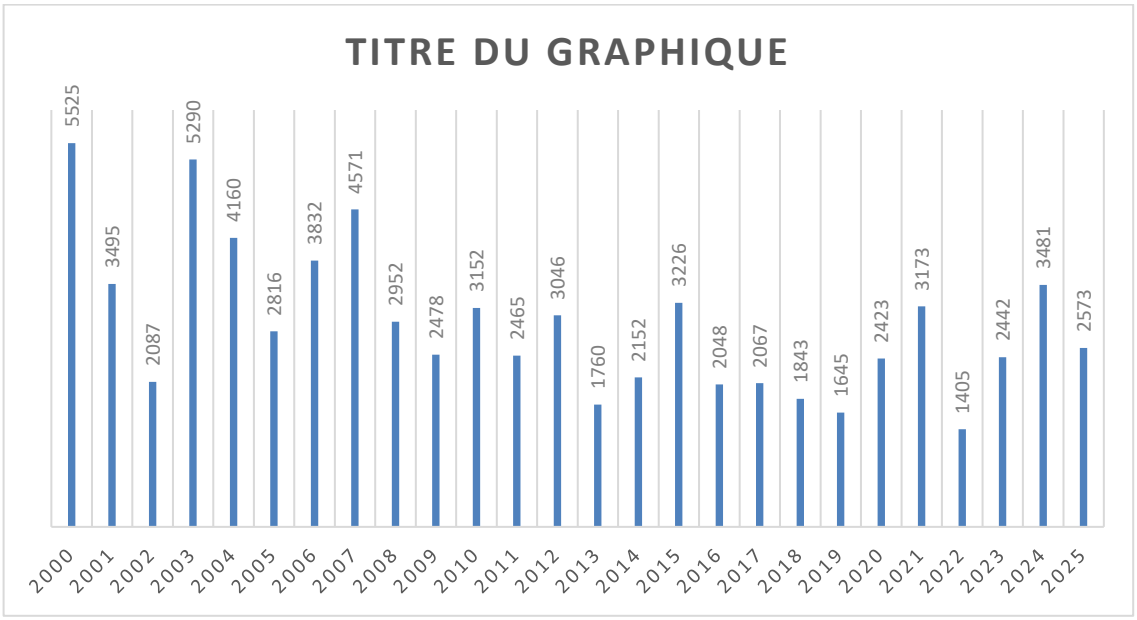
OURS NOIR

30 ours noirs ont été récoltés par 69 chasseurs cette saison. Ce prélèvement correspond uniquement aux ours abattus par les chasseurs membres de la ZEC. Comme nous ne contrôlons pas les captures des trappeurs, ces données ne reflètent pas le prélèvement total réel sur le territoire. L'effort de chasse a été de 603 jours-chasse, pour un succès de 0,05. L'effort présente une augmentation de 281 jour comparativement a 2024.

PETITS GIBIERS

La récolte de gélinottes a diminué, passant de 3 481 captures en 2024 à 2 573 en 2025. Concernant la bécasse, la récolte est à 40 individus en 2025, comparativement à 80 en 2024. Nous constatons également, pour une autre année, une baisse de la récolte du tétras en 2025.

Graphique 20: Variation du nombre de gélinottes huppées depuis 2000.



TRAVAUX EN 2025

En 2025, les travaux réalisés sur le territoire de la ZEC se sont déroulés dans un contexte marqué par la fin des programmes de subventions des années précédentes, ainsi que par certaines contraintes financières liées à des retards de revenus. Le début de la saison a également été retardé en raison de la réception tardive des équipements, de ressources humaines limitées et de certains ajustements nécessaires à la remise en fonction des machines.

Malgré ces contraintes, plusieurs interventions ont été réalisées afin d'assurer le maintien et l'amélioration du territoire. Un rafraîchissement de la signalisation a été effectué dans différents secteurs et se poursuivra dans les années à venir.

Les chemins principaux ont été nivelés, certain à plusieurs reprises au cours de la saison, en collaboration avec certaines compagnies forestières sur certains tronçons.

Des travaux de voirie ont également été réalisés, incluant notamment le remplacement de ponceaux et la remise de matériel dans certains secteurs affectés.

Des travaux ont également été réalisés sur différentes infrastructures du territoire, contribuant à maintenir l'accessibilité, la sécurité et la qualité des installations pour les usagers.

Dans l'ensemble, les actions réalisées ont permis d'assurer un niveau de service adéquat malgré un contexte opérationnel plus contraignant.

VOIRIE FORESTIÈRE

En 2025, les travaux de voirie ont été réalisés dans un contexte de ressources limitées, nécessitant une priorisation des interventions sur les secteurs les plus sollicités.

Plusieurs travaux d'entretien et de correction ont été effectués sur le réseau routier, incluant l'ajout de matériel sur certains tronçons, notamment le chemin Baskatong, ainsi que le remplacement et la réparation de ponceaux.

Une intervention spécifique a été réalisée au ponceau situé au km 2-3 du chemin Côte-Jaune. À la suite d'une détérioration, des travaux temporaires ont été effectués (ajout de matériel, stabilisation et signalisation), dans l'attente d'une réfection complète prévue en suivi.

Des travaux d'aménagement ont également été réalisés au chemin de la mise à l'eau du camping Baskatong, incluant un élargissement du chemin de contournement afin de mieux sécuriser la circulation et éviter le passage dans le camping.

Enfin, les ponts des rivières Gens-des-Terres et Serpent ont représenté un enjeu majeur au cours de la saison. Bien que sous la responsabilité de la MRC et du MRNF, ces travaux ont nécessité un suivi constant et ont entraîné des impacts temporaires sur l'accessibilité du territoire lors des travaux réalisés en fin de saison.

Dans l'ensemble, les interventions ont permis de maintenir la fonctionnalité du réseau routier et de sécuriser les accès essentiels au territoire.

PONCEAU KM 2-3 CHEMIN CÔTE-JAUNE



Au cours de l'été 2025, une détérioration du ponceau situé au km 2-3 du chemin Côte-Jaune, un axe important pour les usagers et les opérations forestières, a été constatée.

Dans le contexte du chantier Mailey, une entente est intervenue avec l'entreprise Louisiana-Pacific (LP) concernant une éventuelle intervention. Toutefois, en raison des incertitudes entourant la planification des travaux forestiers et l'utilisation du chemin, la réfection complète n'a pas été réalisée.

La ZEC a donc procédé à des travaux temporaires afin d'améliorer la situation et d'assurer un passage sécuritaire, notamment par l'ajout de matériel, la stabilisation du ponceau et la mise en place de signalisation.

Ce ponceau fera l'objet d'un suivi afin d'évaluer si des modifications supplémentaires seront nécessaires pour le début de la saison 2026. Advenant le cas, des travaux pourraient être planifiés au cours de la saison estivale.

AJOUT DE MATÉRIEL SUR LE CHEMIN BASKATONG

Des travaux d'ajout de matériel ont été réalisés à certains endroits ciblés du chemin Baskatong où un manque de matériau de surface était observé, entraînant la présence de roc.

L'intervention a consisté à recharger ces sections et à corriger les zones déficientes afin d'améliorer les conditions de roulement et la durabilité du chemin.

ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA MISE À L'EAU CAMPING BASKATONG

Le chemin de contournement donnant accès à la mise à l'eau du camping Baskatong présentait une largeur insuffisante ne permettant pas le croisement des véhicules, particulièrement pour les usagers circulant avec une embarcation.

Des travaux ont été réalisés afin de d'améliorer cette situation. Les travaux ont consisté à élargir le chemin en procédant au dégagement de la végétation en bordure et à réaménager une aire de croisement.

Cette intervention permet d'améliorer les conditions de circulation, de sécuriser les manœuvres et d'encourager l'accès vers ce chemin, limitant ainsi le passage des usagers à l'intérieur du camping Baskatong.

PONTS - Rivière Serpent et Rivière Gens des terres

Les travaux de réfection des ponts des rivières Gens de Terre et Serpent ont été un enjeu majeur au cours de la saison 2025. Ces infrastructures essentielles pour l'accès au territoire via le chemin Lépine-Clova. Elles faisaient l'objet de discussions depuis plusieurs années en raison de leur non-conformité pour le transport forestier.

Au cours de l'année, plusieurs échanges ont eu lieu avec les différents intervenants afin d'obtenir des précisions quant à l'échéancier et aux modalités des travaux. Toutefois, malgré ces démarches, les informations sont demeurées

partielles et évolutives, notamment en raison de la complexité du dossier, des enjeux d'ingénierie et des délais liés à la confirmation du financement et à la coordination des travaux.

Les travaux ont finalement été annoncés le 14 novembre 2025, la fermeture des ponts a été prévu pour la semaine du 17 novembre. L'information a été diffusée par la ZEC dès sa réception officielle, soit le 17 novembre, afin d'informer les usagers dans les meilleurs délais. Des mesures de contournement et de signalisation ont été mises en place par les intervenants responsables.

Cette situation a engendré des impacts importants sur l'accessibilité du territoire, particulièrement en fin de saison de chasse au cerf de Virginie. L'incertitude entourant les dates de fermeture et de réouverture a également nécessité un suivi constant.

Les travaux se sont poursuivis jusqu'au 16 décembre 2025, moment où les accès ont été rétablis. Aucun enjeu majeur n'a été porté à l'attention de l'administration de la ZEC par les usagers durant cette période.

Dans l'ensemble, ce dossier illustre les défis liés à la coordination de projets d'infrastructure majeurs impliquant plusieurs intervenants, ainsi que les impacts que peuvent avoir les ajustements de planification sur les opérations de la ZEC.

PONTS RIV SERPENT R0752-01 AVANT :

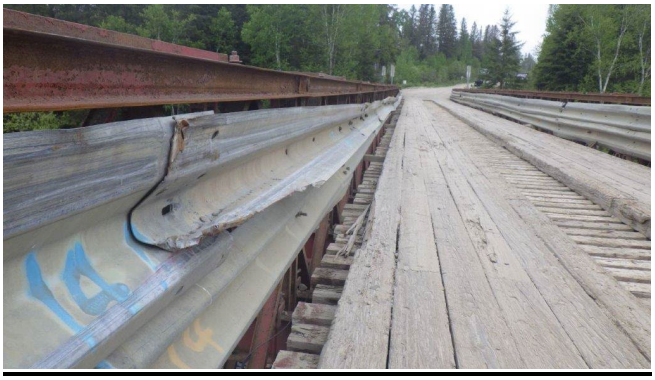


PONTS RIV SERPENT R0752-01 APRÈS :





PONT RIV. GENS DES TERRES R0752-02 AVANT



PONT RIV.GENS DES TERRES R0752-02 APRES :





PROTECTION DE LA FAUNE

La surveillance du territoire a été assurée principalement par les assistants à la protection de la faune, soit Brian O'Brien et Vanessa Béland. Les agents de la protection de la faune du bureau de Mont-Laurier sont également intervenus à l'occasion pour appuyer.

Au total, environ 600 heures de protection ont été effectuées sur le territoire par les assistants. 10 infractions ont été donnée par les assistants et les agents de protection de la faune. Deux opérations ont été réalisées en collaboration avec les agents de protection de la faune de Mont-Laurier. Les employés de la zec ont transmis 3 signalements au bureau de Mont-Laurier

OPÉRATIONS FORESTIÈRES

En 2025-2026, les activités forestières réalisées sur le territoire de la ZEC Petawaga ont été plus limitées que la planification initiale. Les travaux de récolte et de voirie ont été effectués au début de l'été 2025, puis interrompus temporairement. Certains chantiers ont repris à l'hiver 2026 et se poursuivaient toujours à la fin de la période de référence.

Le chantier « Kettle » a été complété conformément à la planification, bien que certaines opérations de transport de bois demeurent à finaliser.

À l'inverse, le chantier « Cirrus » n'a été que partiellement réalisé, certaines portions ayant été reportées à la saison 2026-2027.

Finalement, le chantier « Escalade » n'a pas été réalisé en 2025-2026 et sont désormais planifiés pour les saisons à venir.

Chantier	Prévu	Réalisé (2025)	Écart / Observations
CIRRUS	Mai → octobre 2025 (récolte) + transport jusqu'août	Travaux **partiellement réalisés**	Une partie des secteurs **reportée à 2026-2027**. Transport de bois résiduel prévu en juin
ESCALADE	Mai → août 2025 (récolte) + transport jusqu'en décembre	**Non réalisé**	Chantier reporté aux saisons **2026-2027 et 2027-2028**
KETTLE	Août → décembre 2025	**Réalisé**	Chantier complété. Transport résiduel de bois à terminer
MAILEY	Non précisé (voirie + récolte)	**Principal chantier actif**	Travaux réalisés juin-juillet 2025, interruption, reprise hiver 2026.

Information toujours en évolution, dernier retour des personnes ressources en février 2026

CAMPING

Mise aux normes des campings – Saison 2025

En 2025, la direction a été mandatée par le conseil d'administration à poursuivre et finalisé le dossier de la mise aux normes des campings. L'échéance initiale fixée au 31 mai 2025 s'est avérée difficilement atteignable, notamment en raison d'un manque d'avis transmis à certains campeurs et d'un accès limité aux sites avant cette date.

Au départ, seuls les sites jugés non conformes majeurs avaient reçu un avis officiel. Une révision des dossiers a permis de constater que plusieurs autres sites auraient également dû être avisés. L'ensemble des avis a donc été revu et retransmis de façon plus claire et uniforme.

Une demande de report a été présentée au ministère, qui a accordé une nouvelle date butoir au 30 août 2025, permettant de compléter adéquatement le processus. Durant l'été, un inventaire complet de plus de 150 sites a été réalisé avec la participation des employés, de la direction et de membres du conseil d'administration. Cet exercice a permis de corriger plusieurs erreurs antérieures et d'uniformiser les méthodes de mesure en collaboration avec la MRC et le ministère.

Certaines discussions ont eu lieu concernant l'application de certaines normes. Une tolérance a été acceptée pour la hauteur des surtoits, tandis que le retrait des systèmes de chauffage permanents a été maintenu malgré une demande des campeurs.

Afin d'accélérer le processus, une mesure d'auto-déclaration des travaux a été mise en place. Cette déclaration permettait aux campeurs de confirmer la réalisation des correctifs et de procéder au paiement et au renouvellement de leur emplacement. Toutefois, la conformité finale demeurait conditionnelle à une vérification sur le terrain, qui déterminait officiellement si le site était conforme ou non.

Les résultats démontrent une amélioration importante de la situation. D'environ 110 sites non conformes en début de saison, il ne restait qu'une douzaine de cas à la fin de l'exercice. Ces dossiers ont été transmis au ministère, qui en fera l'analyse finale.

L'organisation tient à remercier les campeurs pour les efforts déployés dans ce processus exigeant. Leur collaboration a été essentielle à l'avancement du dossier.

Camping Madelaine – Suivi

En 2025, une situation a été identifiée au camping Madelaine concernant certains emplacements situés en partie dans la bande riveraine.

Des démarches ont été entreprises auprès du ministère afin d'obtenir des orientations quant aux ajustements à apporter. À ce jour, la ZEC est en attente de précisions avant de finaliser les interventions.

Une réflexion est en cours afin d'identifier les meilleures options de réaménagement, et le dossier fera l'objet d'un suivi au cours de la prochaine saison.

CONCLUSION

En somme, les résultats de la saison 2025 démontrent une stabilité globale des activités de chasse et de pêche sur le territoire, bien que certaines variations soient observées selon les espèces et les plans d'eau. La fréquentation demeure significative, avec une proportion importante d'activités liées à la villégiature et au camping, confirmant l'évolution de l'utilisation du territoire.

Dans ce contexte, il sera essentiel d'adapter l'offre de services et les orientations de gestion afin de répondre à cette demande croissante, tout en assurant la pérennité des ressources fauniques.

Par ailleurs, le désenregistrement des usagers demeure un enjeu important. Une amélioration des pratiques à ce niveau sera nécessaire afin d'assurer la qualité et la fiabilité des données utilisées pour la gestion du territoire.
Malgré un contexte opérationnel plus exigeant, les équipes ont su maintenir un niveau de service adéquat et assurer le bon déroulement des activités. Leur travail contribue directement à la qualité de l'expérience offerte aux usagers.

La ZEC Petawaga poursuivra ses efforts afin de consolider ses acquis et d'assurer une gestion rigoureuse, durable et adaptée aux réalités du territoire.